

11/26  
JUILLET  
2025



BIENNALE  
D'AQUARELLE  
DE BRIOUDE

## DOSSIER DE CANDIDATURE ARTISTE EXPOSANT

### 1. Généralités

- Organisateur de l'évènement : l'**association Festival d'Aquarelle**.
- Lieux et dates de la 12<sup>e</sup> Biennale d'Aquarelle de Brioude : plusieurs espaces ouverts tous les jours, du 11 au 26 juillet 2025, dans le centre historique de Brioude. Les artistes installeront leur exposition le 10 juillet et la décrocheront le 27 juillet.
- La Biennale d'Aquarelle de Brioude présente une quarantaine d'aquarellistes professionnels ou amateurs, nationaux et internationaux. Chaque artiste dispose d'un espace d'exposition pour présenter 30 aquarelles **maximum** en 2D ou 3D.

### 2. Conditions de candidature

1. **Les œuvres seront originales et réalisées à l'aquarelle** en tout ou partie.
2. **La majorité des œuvres exposées en 2025 n'auront jamais été présentées** au public de la Biennale d'Aquarelle de Brioude.
3. Chaque artiste pourra proposer des animations (stages, démonstrations, conférences, dédicaces...) **n'excédant pas 5 jours**. L'association Festival d'Aquarelle fournira l'aide logistique (communication, gestion de l'inscription des stagiaires, mise à disposition de salles de stage meublées...).
4. L'expérience nous a confirmé que la présence des artistes est un point fort de la Biennale d'Aquarelle de Brioude. Elle permet aux peintres et au public de se rencontrer et elle favorise les ventes. **Chaque artiste doit être présent dans son espace d'exposition au minimum 8 jours**, consécutifs ou non. **La présence de l'artiste pour encadrer ses animations n'entre pas dans les huit jours demandés, pas plus que les journées d'accrochage et de décrochage.**

### 3. Modalités de candidature

1. **La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 10 septembre 2024.** L'association Festival d'Aquarelle confirmera à chaque artiste, par email, la réception de son dossier.
2. Le comité de sélection indiquera à l'artiste, **au plus tard mi-novembre 2024**, si sa candidature a été retenue ou refusée. Aucun dossier de candidature ne sera retourné. **Aucune justification ne sera donnée** concernant la sélection ou non des artistes.

### 4. Frais de participation en cas de sélection

1. **Les droits d'accrochage sont d'un montant de 130 € par artiste.** Ils comprennent la mise à disposition d'un espace et des supports d'exposition, une partie du gardiennage et toute la communication. Ils seront versés dès confirmation de la participation et ne seront pas remboursables.
2. **Une commission de 15% est perçue par l'association Festival d'Aquarelle** sur toutes les ventes et animations réalisées lors de la Biennale d'Aquarelle de Brioude 2025.
3. **L'assurance des œuvres est à la charge de chaque artiste.** L'association Festival d'Aquarelle décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des œuvres exposées. Aucune réclamation ne sera admise.
4. **L'hébergement des artistes n'est pas assuré par l'association Festival d'Aquarelle.**

11/26  
JUILLET  
2025



BIENNALE  
D'AQUARELLE  
DE BRIOUDE

## DOSSIER DE CANDIDATURE ARTISTE EXPOSANT

Je, soussigné(e) nom : ..... prénom : .....

accepte les modalités et propose ma candidature à la Biennale d'Aquarelle de Brioude 2025.

Nationalité : .....

Langues parlées : .....

Date de naissance : ..... N° de SIRET : .....

Formats moyens de vos aquarelles : .....

Prix minimum et maximum de vos aquarelles : .....

Adresse postale : .....

.....

.....

Téléphone fixe et portable : .....

E-mail : .....

Site web : .....

Cochez les jours où vous serez présent (**minimum 8 jours** hors animations, accrochage, décrochage). Votre présence lors des week-ends est vivement souhaitée. L'accrochage et le décrochage des œuvres seront assurés par vos soins, le 10 et le 27 juillet 2025.

|                    |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |                    |
|--------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|--------------------|
| J 10<br>Accrochage | V 11 | S 12 | D 13 | L 14 | M 15 | M 16 | J 17 | V 18 | S 19 | D 20 | L 21 | M 22 | M 23 | J 24 | V 25 | S 26 | D 27<br>Décrochage |
| ✓                  |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      | ✓                  |

Animations que vous proposez : .....

.....

Remarques diverses : .....

.....

.....

Date

Signature

PIECES A ADRESSER AVANT LE 10 SEPTEMBRE 2024 A :

Association Festival d'Aquarelle ● Immeuble interconsulaire ● Avenue Léon Blum ● 43100 Brioude

Sur CD ou clé USB (qui ne vous sera pas retourné) :

- Cette fiche de candidature, complétée, datée et signée.
- Vingt à trente photos numériques des aquarelles les plus récentes et susceptibles d'être exposées à Brioude en juillet 2025, et en tout cas représentatives des œuvres que l'artiste exposera à Brioude. Indiquer le titre et le format **non encadré** de chaque œuvre dans le nom du fichier numérique.
- Une photo **récente** de l'artiste où l'on voit bien son visage.
- Un texte en français ou en anglais, présentant l'œuvre de l'artiste, sa façon de peindre et ce qui lui tient à cœur (1500 signes maximum ; fichier Word ou OpenOffice, pas de pdf ni de jpg).
- Un CV retraçant son parcours, ses expositions.
- Si possible, quelques articles de presse le concernant et tout document éclairant la candidature.

Toutes les photos doivent être numériques et de haute qualité, au format jpg ou tiff (pas de pdf, ppt, pub...).

Tout dossier incomplet ou inexploitable ne sera pas pris en compte.